



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 22 novembre 2022

Après la semaine de l'emploi des personnes handicapées : l'Éducation nationale doit revoir sa copie !

Alors que la 26^{ème} semaine de l'emploi des personnes handicapées s'est achevée, SUD éducation dénonce la maltraitance subie par les personnels handicapés dans l'Éducation nationale.

Le taux de chômage est deux fois plus important chez les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (14%) que dans la population (7,4%). Pour y remédier, la loi fixe un taux d'emploi minimum de 6% de personnes handicapées. Or en décembre 2022, on ne comptait que 3,37% de personnels en situation de handicap dans l'Éducation nationale. Ce chiffre largement insuffisant interroge sur les conditions de travail de ces personnels.

L'Éducation nationale continue de considérer les personnels handicapés comme un coût supplémentaire. Ainsi les possibilités d'aménagement de poste sont très hétérogènes selon les académies, ils dépendent des moyens disponibles et non des besoins des personnels et se retrouvent trop souvent subordonnées aux contraintes des établissements. Les personnels handicapés dénoncent des délais trop longs, une lourdeur administrative et une opacité dans les décisions prises par l'administration.

Plutôt que de travailler à compenser les handicaps, l'administration met en œuvre un parcours désespérant pour les personnels. Les dispositifs d'adaptation, d'allègement ou d'aménagement sont soit limités dans le temps, soit soumis à des réexamens permanents. Face au manque de postes adaptés, les

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



personnels handicapés sont poussés vers la sortie : la retraite anticipée ou le licenciement pour inaptitude.

L'Éducation nationale doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser l'emploi et améliorer les conditions de travail des personnels handicapés en finançant de vraies compensations et de vrais aménagements.

Enfin, le handicap ne doit plus être une sanction financière pour les personnels qui financent eux-même leur temps partiel. En effet, contrairement au secteur privé, il n'existe aucune mesure de compensation financière dans l'Éducation nationale pour les personnels qui bénéficient, en raison du handicap, d'un temps partiel de droit.

SUD éducation revendique les moyens nécessaires pour mettre fin à le maltraitance institutionnelle et pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans l'Éducation nationale.